

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/24

9 décembre 1996

(96-5190)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Déclaration de M. Luis Manuel Bonetti
Secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce

La tenue de cette première réunion ministérielle de l'OMC à Singapour est l'occasion pour le gouvernement dominicain d'exprimer sa fervente admiration devant le succès de cette nation qui applique un modèle de développement axé sur l'extérieur. Je félicite le gouvernement et le peuple de Singapour pour l'excellente organisation de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

C'est aussi l'occasion de réaffirmer notre ferme adhésion aux règles et principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la ferme volonté du gouvernement dominicain de respecter les engagements qu'il a pris en ratifiant l'"Accord de Marrakech instituant l'OMC".

La République dominicaine, membre fondateur du GATT, a adopté de bonne heure le principe du multilatéralisme, dont les disciplines sont nécessaires pour que la formidable expansion du commerce international, stimulée par le phénomène de la mondialisation, n'entrave pas l'épanouissement des hommes ni la justice dans les relations économiques entre pays dont le développement relatif est inégal.

Toutefois, le retard d'importants secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, dans lesquels travaille encore une partie importante de nos populations, est préoccupant. C'est pourquoi il faut aborder de manière résolue les transformations structurelles qui permettront une adaptation appropriée à la mondialisation, et en même temps réduire au minimum l'incidence des inévitables perturbations sociales que cela entraîne. A cet égard, le gouvernement dominicain espère achever de manière satisfaisante le processus de rectification technique qui a été soumis à l'OMC.

Le coût social de ces réformes est plus grand en raison de l'effet négatif des distorsions du libre-échange qui persistent sur les marchés internationaux et sont le fait des pays à haut niveau de développement, lesquels, alors qu'ils réclament l'ouverture commerciale, retardent la mise en oeuvre de leurs propres engagements en maintenant des obstacles protectionnistes.

Mon pays espère que l'OMC pourra être l'instrument qui aidera à éliminer ces distorsions, dans le cadre d'un équilibre des droits et des obligations que l'on a voulu établir dans l'Accord de Marrakech.

Toutefois, dans un monde où subsistent les subventions à la production des produits agricoles, où de nouvelles restrictions sont imposées au commerce des textiles, où demeurent des obstacles au commerce des secteurs de services auxquels nos pays ont besoin d'accéder, du fait de leur compétitivité réelle ou potentielle, où l'on continue encore d'imposer des sanctions commerciales et des mesures extraterritoriales de manière unilatérale, il est indispensable de veiller à ce que l'OMC fonctionne efficacement.

C'est en comptant sur ce fonctionnement efficace de l'OMC que le gouvernement dominicain a entrepris avec enthousiasme de s'acquitter de ses obligations dans le cadre de l'Organisation, avec un programme de travail mené sous l'impulsion du Président Fernández, pour qui l'une des principales priorités est de préparer notre pays à la mondialisation, comme il l'a annoncé dans son discours d'entrée en fonctions.

En outre, afin de créer une base institutionnelle appropriée pour la facilitation du commerce, les autorités dominicaines travaillent à l'établissement d'un régime de commerce extérieur qui concentre la gestion de la politique commerciale et qui élimine en même temps les obstacles non tarifaires établis en vertu de lois du passé.

Dans le secteur des textiles, les quatre mesures en vigueur qui étaient incompatibles avec l'Accord du Cycle d'Uruguay sur les textiles et les vêtements ont été abrogées.

Pour ce qui est de l'évaluation en douane, les réformes en cours ont entièrement informatisé les opérations douanières, ce qui a énormément réduit la marge de discrétion et augmenté l'efficacité des procédures, de sorte que le dédouanement s'effectue désormais, en moyenne, dans les 48 heures. En outre, le Congrès national est saisi d'un projet de loi résultant du débat entre les secteurs concernés sur les questions douanières, qui prévoit la transformation et le renforcement des douanes. Grâce à la collaboration du PNUD et de la Banque interaméricaine de développement (BID) pour la mise en oeuvre de ces réformes, les prix minimaux à l'importation pourront être supprimés facilement avant la fin de la période de transition.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, un projet de loi fondé sur la loi type de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a été élaboré et, grâce à la collaboration de la CNUCED, il tient compte rigoureusement des dispositions de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur les ADPIC.

Toutefois, ces efforts n'ont pas été accompagnés parallèlement de gains d'une importance équivalente pour notre pays et pour le reste de l'Amérique et des Caraïbes pendant ces deux premières années d'existence de l'OMC.

Dans le secteur agricole, les informations contenues dans le dernier rapport de l'OCDE sur l'augmentation réelle des subventions de 2,5 pour cent sont extrêmement préoccupantes. Ce n'est pas le résultat qui était attendu alors que nous nous trouvons presque à la moitié de la période de transition prévue pour les pays développés. En outre, des restrictions continuent de frapper les exportations dominicaines de produits agricoles sur nos marchés traditionnels. De même, le retard pris pour mettre en oeuvre la "Décision sur les mesures relatives aux effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires" est également surprenant.

De même, il nous paraît regrettable que les Etats-Unis aient instauré de nouveaux contingents à l'importation des textiles, en se prévalant de leur droit d'appliquer des "sauvegardes transitoires" pendant la période de mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements.

Pour ce qui est du commerce des services, les résultats du Cycle d'Uruguay et des négociations postérieures n'ont pas conduit à une plus grande participation des pays en développement, comme le montre l'issue non satisfaisante des négociations sur le mouvement des personnes physiques et sur le transport maritime.

Par ailleurs, les efforts en matière de transfert de technologies et d'accès aux réseaux d'information ont été pratiquement inexistant, ce qui veut dire que l'article IV de l'AGCS n'est pas respecté, d'où un grave déséquilibre des droits et obligations découlant de cet accord.

C'est avec cette même volonté d'équilibre qu'il faut examiner les propositions prévoyant une accélération des périodes de transition prévues pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC et de l'Accord sur l'évaluation en douane. Une modification pourrait être envisagée si l'on obtenait un engagement équivalent pour l'agriculture et les textiles.

L'OMC doit donc avoir un plus grand rôle de surveillance. Le système de notifications est sans aucun doute un instrument important à cet égard. L'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) pourrait l'être lui aussi s'il parvient à développer une capacité propre en matière de recherche afin de s'acquitter de son mandat d'évaluation de la cohérence systémique des politiques commerciales et des autres politiques économiques des Membres de l'OMC.

Pour accroître la transparence dont l'OMC a besoin afin de mieux remplir son rôle de surveillance, nous sommes favorables au lancement, le plus rapidement possible, du processus d'échange de renseignements, comme l'ont demandé diverses délégations, afin de disposer des éléments nécessaires pour réouvrir les négociations sur l'agriculture et les services en l'an 2000.

De même, des débats doivent être engagés à l'OMC sur deux thèmes essentiels pour la République dominicaine, à l'heure où il est urgent de renforcer les disciplines multilatérales et d'éliminer les distorsions qui entravent le fonctionnement efficace du marché en faveur des pays en développement.

Il est donc urgent de constituer deux groupes de travail à l'OMC: l'un qui s'occuperait du commerce et des investissements, et l'autre du commerce et de la concurrence.

Pour la République dominicaine, le rôle de l'investissement étranger dans la diversification de son offre exportable a été essentiel. Toutefois, la mise en place éventuelle d'un cadre multilatéral pour les investissements exige une discussion sérieuse sur divers aspects, au sein d'un groupe de travail ouvert, conformément au caractère universel de l'OMC; il faut définir clairement la relation entre le commerce et les investissements et étudier son incidence sur le développement économique ainsi que les instruments qui pourraient être utilisés à la fois pour promouvoir et protéger les investissements étrangers.

En outre, il est indispensable de compléter les disciplines multilatérales avec des dispositions garantissant un environnement concurrentiel sur tous les marchés, afin de pouvoir lutter contre les restrictions à la concurrence venant des entreprises. A cet égard, un groupe de travail chargé de la concurrence, également à participation universelle, est un complément naturel du programme de travail de l'OMC.

La création de ces groupes de travail serait compatible avec la négociation d'un accord de libéralisation des technologies de l'information et nous tenons à souligner que nous souhaitons que ces questions soient traitées de manière liée.

Nous souhaitons réaffirmer ce que nous avons déclaré à diverses occasions, à savoir que, selon nous, l'instance compétente pour traiter des questions liées aux droits du travail est l'Organisation internationale du travail (OIT). Tout en reconnaissant l'importance des droits des travailleurs et des revendications sociales, nous ne jugeons pas opportun d'établir un lien entre les droits du travail et la défense des intérêts commerciaux.

Avec ces quelques mots, nous voulons montrer au monde que la République dominicaine souhaite une mondialisation exempte de distorsions, dans le cadre de laquelle on puisse réduire au minimum les perturbations et éviter la marginalisation de toute la population.

C'est sur cette voie que notre délégation veut avancer avec vous tous, pour garantir une plus grande légitimité et instaurer la démocratie économique et la justice sociale pour laquelle nous luttons tous.